

Au fil du Ru

MAI 2019 - N° 51

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans

Le mot du Maire ✍

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Avec l'arrivée du printemps, notre commune renoue avec la lumière et les couleurs de saison.

Le retour des beaux jours annonce également celui des parasites et des insectes; comme de nombreux départements en France, la Seine et Marne est touchée par les moustiques Tigre et est classée en vigilance « Rouge ». Soyez attentifs !

Cette période est aussi celle durant laquelle le Conseil Municipal travaille aux finances de notre commune.

Le budget 2019 a été voté et cette année encore, les taux de fiscalité ne bougeront pas pour la commune. Seule la taxe sur les ordures ménagères, à la main de la Communauté de Communes augmente un petit peu pour atteindre 13.55 %.

L'année qui vient se présente sereinement, le budget et les comptes de la commune sont sains, c'est une nouvelle rassurante compte tenu des nombreuses contraintes que l'Etat a posées à la gestion communale ces dernières années.

Cette période est également le moment de se pencher sur ce qui a été fait ces 5 dernières années, une partie de ce journal y est consacrée, et tirer un premier bilan des actions menées durant cette mandature. En effet, l'arrivée de ce deuxième trimestre marque le début de la dernière année de mandat municipal et, dans un an, une équipe différente mènera les affaires de la commune.

C'est ainsi l'occasion pour les personnes qui souhaitent s'investir pour travailler au bien être commun et améliorer le cadre collectif, de s'intéresser à cet aspect de la vie de la collectivité et de l'altruisme. Quelques conditions toutefois : vouloir faire, être volontaire et dévoué au service de ses concitoyens et disposer d'un peu de temps à donner.

*Dernier point de ce mot, le 26 mai auront lieu les élections européennes. En ces périodes de bouleversements, ne laissons pas les autres choisir notre avenir à notre place; **allons voter !***

Comme d'habitude, les pages suivantes vous en disent plus sur la vie à Esmans,

Bonne lecture !

Jean-Jacques Bernard,
Maire



Sommaire :

Le Mot du Maire	1
Conseil Municipal	2
Vie municipale	4
Bilan action municipale	5
Vie locale	8
Vie pratique	14
Vie associative	16
Recette	20

Séance du 30 janvier 2019

Présents : MMES FAMECHON, GUIMPIED, MM BERNARD, BLANCHOT, GUYOT, NICOLAS, POUSSEL, SANSOVINI

Absents excusés : MMES HELUIN, MASSON-MALVEAU, ORTIZ ayant donné pouvoir à M. BERNARD, VACHON, MM BELLIOT ayant donné pouvoir à MME GUIMPIED, DELALANDRE

Secrétaire de Séance : M. BLANCHOT

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2018 est adopté à l'unanimité sous réserve de modifications dans la présentation.

Aucune observation n'est apportée aux décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations :

DM 2018-12-21/01 CASA ELEC - Devis relatif à la pose d'équipement électriques supplémentaire dans la mairie 629 € TTC

DM 2018-12-21/02 CASA ELEC - Devis relatif à la pose d'une goulotte électrique en façade 1 127 € TTC

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ETABLIT les nouvelles règles de prêt de la salle E. OMICI aux associations comme suit :

Réservation(s) gratuite(s) :

- pour le Comité des Fêtes d'Esmans
- pour les anciens combattants
- 2 par an pour les Marcheurs du Bresmont
- 2 par an pour la Source aux Artistes
- 1 par an pour la Société de Chasse d'Esmans
- 3 par an pour le F.C Bresmont
- 2 par an pour l'APEEEB
- 2 par an à disposition de l'USCB ou de ses membres hors Esmans

DECIDE la mise en place, au 1^{er} février 2019, du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) du personnel.

DONNE un avis favorable au plan d'épandage des digestats issus de l'usine de méthanisation située à Moret-Loing-et-Orvanne (77) sous condition que l'épandage ne soit pas effectué le vendredi et week-ends ou lorsqu'il y a du vent.

DECIDE la refonte du site Internet de la commune aux conditions proposées par ABSOLUTE Web, à savoir 99 € TTC /mois.

DECIDE, avec effet au 1^{er} février 2019, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et conseiller municipal délégué en référence à l'indice 1027.

DECIDE, que les indemnités de fonction seront automatiquement calculées en fonction de l'évolution de l'indice de référence brut terminal de l'échelle indiciaire et de la révision de la valeur du point d'indice.

QUESTIONS DIVERSES :

Bilan de la sortie à Verdun

M. le Maire présente le bilan financier de la sortie à Verdun du 2 décembre 2018. Il y a eu 1 250,00 euros de frais de transport et 1 888,00 euros de visites et repas, soit un total de 3 138 € de dépenses. Les recettes comptent 29 places d'Esmans, 8 places de personnes hors commune et la participation des anciens combattants pour une somme de 2 225 €. Le reste à charge de la mairie s'élève à 913 €. Cette sortie fut très appréciée des participants.

Comité des Fêtes

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité des Fêtes organise un goûter des aînés le dimanche 3 février 2019 à 15h à la Salle des Fêtes Elio OMICI.

Nouveaux arrivants 2019

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants 2019 aura lieu le samedi 09 février 2019 à 10h30 en Mairie. Les associations pourront faire une présentation de leurs activités.

CCPM

Le Conseil Municipal est informé que le 16 février 2019, la CCPM est venue constater les problèmes de voirie du Tertre Doux, de la rue des Potelles et du Chemin du Moulin et constater les défauts de réalisation rue des Acacias.

Projet KOYUNCU rue Brette

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu M. KOYUNCU qui doit réaliser des appartements rue Brette. Un suivi est mis en place avec M. KOYUNCU pour assurer et vérifier l'avancement des travaux.

Arbre de Noël

M. NICOLAS informe qu'il reste 8 bons cadeaux de 15 € dont 4 de personnes inscrites sur la liste. Celles-ci ont jusqu'au 31 janvier 2019 pour venir récupérer leurs bons en Mairie. A partir du 1^{er} février 2019, les bons cadeaux restants seront donnés aux personnels communal ayant des enfants ou petits enfants entre 6 mois et 10 ans. Le reste des bons sera ramené au commerçant pour remboursement.



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Eclairage Public

M. NICOLAS informe qu'un lampadaire ne fonctionne pas rue des Acacias. M. le Maire

répond que la panne est connue et en cours de réparation.

La séance est levée à 21h38

Séance du 20 mars 2019

Présents : MMES FAMECHON, GUIMPIED, ORTIZ, MM BERNARD, BLANCHOT, BELLIOU NICOLAS, POUSSEL, SANSONI,

Absents excusés : MMES HELUIN, MASSON-MALVEAU, VACHON, MM DELALANDRE, GUYOT,

Secrétaire de Séance : M. SANSONI

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire demande de bien vouloir ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Contrat aidé – Parcours Emploi Compétences
- Désignation des délégués au sein du comité de bassin Orvanne

Le Conseil se prononce favorablement.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

DM 2019-02-14/01 I.D.S. - Devis relatif à la réalisation d'un coffre coupe-feu 2h dans le local archives de la mairie : 1380 € TTC

DM 2019-02-21/02 NEYRAT- Devis relatif à des travaux de peinture complémentaires dans les sanitaires de l'atelier : 154 € TTC

DM 2019-02-21/03 NEYRAT- Devis relatif à des travaux de peinture complémentaires dans la salle du conseil : 1 157 € TTC

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ATTRIBUE les subventions aux associations pour l'exercice 2019 de la façon suivante :

· Anciens combattants	400 €
· Asso des donneurs de sang de MFY	50 €
· Comité des fêtes	4000 €
· Comité des fêtes section bricolage	1500 €
· Croix rouge française	50 €
· FACIL	50 €
· Restos du cœur	50 €
· Secours Populaire Français	50 €
· Service d'Aide à Domicile Bassée	457 €
· Société de chasse d'Esmans	200 €
· S.P.A refuge de Vaux le Pénil	50 €
· Environnement Bocage Gâtinais	50 €

ATTRIBUE au C.C.A.S. une participation de 12 000 € pour l'exercice 2019.

A la demande de Madame la Trésorière,

DECIDE d'imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux festivités, y compris lorsqu'elles sont communes avec La Brosse Montceaux ou Montmachoux (vœux, Noël, repas du personnel, spectacles, vins d'honneur ...),
- Les dépenses liées aux cérémonies et commémorations,
- Les dépenses liées aux événements d'état civil (naissance, mariage,...),

DECIDE d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public « Maximilien » (*Marchés en ligne*)

APPROUVE la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public relative à la passation de marché dématérialisée,

CHARGE Monsieur Le Maire, au titre de ses délégations, de contracter avec le GIP le moment venu et de signer tous documents relatifs à cette adhésion.

DECIDE

- de reconduire le contrat aidé à 35h jusqu'au 29 décembre 2019.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DESIGNE les représentants au sein du comité de bassin Orvanne

Titulaire : M. BLANCHOT

Suppléant : M. NICOLAS

QUESTIONS DIVERSES :

Remplacement de Michel CHEVEREAU

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur GUERINEAU a pris ses fonctions lundi 18 mars 2019 en tant qu'adjoint technique territorial. Il a donc été embauché pour remplacer Monsieur CHEVEREAU qui sera en retraite le 1^{er} juillet 2019.

Tableau des élections

Le Conseil Municipal procède à la mise en place du tableau des tours de permanence pour les élections du 26 mai 2019.

Journées commémoratives

M. le Maire informe la réception d'un courrier de la préfecture répertoriant les dates des journées nationales commémoratives 2019. Il sera transmis aux membres du Conseil.



CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Demande de l'APÉEEB

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'APÉEEB du don d'un lot pour son loto du 23 mars prochain. Les membres du Conseil émettent un avis défavorable à la demande.

Projet Petit Fossard

M. Le Maire fait état d'un projet d'implantation d'un commerce sous l'enseigne LIDL au carrefour du Petit Fossard.

M.A.R.P.A.

M. NICOLAS informe que les membres du Conseil peuvent visiter la Maison d'Accueil en Résidence des Personnes Agées. Une date doit être déterminée afin que M. NICOLAS organise la visite.

Porte des Ormes + Rue des Acacias +Tertre Doux

Monsieur Le Maire informe que la CCPM a confirmé son intention de corriger les pro-

blèmes de voirie au Tertre Doux cette année.
Fibre

M. SANSOVINI demande des nouvelles de la Fibre. M. Le Maire répond que l'engagement de SFR est de finir les travaux de déploiement pour fin 2020 à l'échelle des communes concernées.

Entrée du village au Grand Fossard

Mme ORTIZ demande si la proposition du Département de mettre des haies le long de la RD 28 au Grand Fossard aboutira. M. Le Maire explique que la charge d'entretien de ces haies est à l'étude et que des réflexions sur la mutualisation de matériel pour leur entretien sont en cours avec les communes voisines.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de poursuivre la séance en huis clos à 21h34. Le conseil accède à cette demande.

La séance est levée à 22h20



VIE MUNICIPALE

Mouvements de Personne

Avec l'arrivée d'un nouvel agent à l'entretien, Bertrand Guerineau, pour remplacer Michel Chevereau qui part en retraite, nous bénéficions de nouvelles compétences.

Elles vont nous permettre d'accroître notre action

vers un fleurissement plus important de la commune afin d'en améliorer le cadre au quotidien.

Ainsi chacun d'entre nous profitera un peu mieux de la commune et de son environnement.



Elections européennes le 26 mai 2019

Depuis 1979, l'élection des députés européens se fait tous les 5 ans au suffrage universel direct.



Le vote en France, comme dans la plupart des autres pays de l'Union européenne, se déroule à la proportionnelle à un seul tour.

En perspective du Brexit, initialement prévu le 29 mars, et d'une redistribution de sièges au Parlement européen, la France sera représentée par 79 députés français (contre 74

auparavant), sur un total de 705 eurodéputés (751 avant le Brexit).

Du 23 au 26 mai 2019,

les citoyens de toute

l'Europe élisent leurs représentants au Parlement européen. Des députés dont la tâche sera de bâtir, ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les états de l'Union européenne.

En France, le vote aura lieu le dimanche 26 mai 2019.



ACTION MUNICIPALE

BILAN D'ETAPE DE MANDAT

Cinq années se sont écoulées depuis les dernières élections municipales et le temps est venu de faire le point sur ce que l'équipe municipale avait projeté de réaliser et ce qui a été mené à bien et ce qui est engagé à ce jour.

Pour chaque domaine de la gestion communale, nous avons énoncé des objectifs et vous trouverez ci-dessous les principales actions réalisées dans la poursuite de ces objectifs.

Finances : « Porter une attention de chaque instant à la bonne santé financière - Contenir la charge fiscale. »,

- Malgré un programme d'investissement soutenu, l'endettement de la commune est maîtrisé et la capacité d'investir est maintenue.
- Ainsi, aucun investissement n'a été lancé sans avoir obtenu l'aide financière de nos différents partenaires que sont l'Etat, la Région et le Département.
- Les taxes locales restent parmi les plus faibles du département malgré une augmentation nécessaire du fait de la baisse constante des dotations d'Etat (- 50 % en 8 ans).

Aménagements de la Commune : « Réaliser des équipements pour tous - Assurer l'entretien et l'évolution de l'existant »

- La maison des associations est construite, pour le bénéfice de l'ensemble des utilisateurs.
- La mairie a été mise aux normes et réaménagée pour un meilleur fonctionnement.
- Les nouveaux atelier et garages du service technique seront achevés prochainement.
- Les portes et volets roulants de la salle polyvalente Elio OMICI ont été remplacés et le parking est maintenant bitumé dans sa totalité et arboré.
- Les éclairages publics sont remplacés à l'avancement par des projecteurs à LED, moins consommateurs et moins polluants en terme de luminosité.
- Les voiries ont été surfacées dans l'ensemble du lotissement des Grands Champs et le seront prochainement à la Porte des Ormes (programme à charge de la Communauté de Communes du Pays de Montereau - CCPM).
- Les murs de l'église et les deux pierres tombales qui y sont fixées, ont fait l'objet d'un diagnostic du fait de l'évolution de leur vieillissement.
- Une réserve incendie a été installée au hameau des Bastellons.
- Un second colombarium et un jardin du souvenir ont été installés au cimetière et une reprise des concessions abandonnées ou échues a été opérée.
- Le chauffage des vestiaires du stade est en cours de rénovation et la refonte de l'éclairage du terrain de foot est engagée. Des filets de protection « pare-balls » ont été remplacés.
- Un parcours de santé sera prochainement installé près de l'école.

Scolaire Transports, Déplacements : « Faciliter la mobilité »

- L'offre de Transport à la Demande (TAD) a été développée en partenariat avec le SIT-COME (syndicat du transport collectif), les liaisons disponibles sont fréquentes.
- Pour permettre la création d'un cheminement piétons / cycles vers le Petit Fossard et le centre commercial du Bréau, un emplacement réservé sera inscrit dans la rédaction du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de révision.
- Un rond point a été mis en place au carrefour du Petit Fossard.

BILAN D'ETAPE DE MANDAT - Suite

Vie Sociale, Sports et Culture : « Développer les liens entre Esmanais »

- Un Conseil Municipal des Jeunes a été créé et celui-ci concourt au lien intergénérationnel en participant notamment aux repas et goûters organisés pour les personnes du troisième âge.
- Le CCAS est attentif aux personnes dans la difficulté et propose différentes activités aux personnes âgées.
- Un goûter a été mis en place au terme duquel les colis de Noël sont remis aux aînés.
- La commune subventionne les associations de loisirs, sportives ou culturelles, celles-ci bénéficient de l'utilisation gratuite des structures municipales (salles, stade, matériel, ...).
- Durant le mandat, en plus des subventions accordées, le conseil municipal a soutenu de manière importante la renaissance du club de foot en améliorant le cadre de ses activités, en renouvelant les équipements vieillissants et en investissant dans les outils d'entretien adaptés et dans le temps du personnel municipal. Grâce à ces efforts et à ceux des dirigeants, le club compte aujourd'hui plus de 100 licenciés dont un quart est Esmanais.

Scolaire et Péri-scolaire : « Aider nos enfants à grandir »

- L'offre en moyens d'apprentissage s'est étoffée aux écoles avec l'acquisition de matériel de vidéo-projection et de Tableau Blanc Interactif (TBI/TNI). Des classes numériques de faible exposition au WIFI ont également été créées à l'école de La Brosse Montceaux.
- Les locaux et matériels sont maintenus et entretenus, la réfection des classes (sols, peintures, ...) s'est poursuivie, les ordinateurs de l'administration ont été remplacés, et des photocopieuses ont été installées dans les deux écoles.
- Le paiement par prélèvement a été mis en place pour les services péri-scolaires, ainsi que la dématérialisation des relations avec les Finances Publiques.
- Avec le soutien du Syndicat des Ecoles, une association des délégués de parents d'élèves élus s'est créée pour compléter l'offre d'activités et de moyens aux enfants des deux écoles.

Communication / Information / Cérémonies : « Favoriser les échanges »

- Chaque début d'année, les nouveaux venus dans la commune sont conviés à une réunion d'information sur la commune, son territoire, son histoire, ses moyens, ses services, les associations auxquelles adhérer,
- Différentes réunions d'information ou de concertation se sont tenues avec les habitants au fur et à mesure des besoins ou des projets.
- Des réunions de concertation ont été et seront organisées dans le cadre de la révision complète du PLU.
- Un panneau d'information électronique a été mis en place à l'entrée du village.
- Un abonnement est pris auprès d'une société afin de donner la possibilité à chacun de recevoir des informations sur son téléphone mobile. (www.panneaupocket.com)
- Le site Internet est en cours de refonte.
- A leur mémoire, un marquage des sépultures des anciens combattants a été effectué.

ACTION MUNICIPALE - suite

BILAN D'ETAPE DE MANDAT - Suite

Economie locale, Emploi : « *Dynamiser l'activité* »

- La municipalité est attentive au maintien et à l'implantation d'activités à Esmans. Elle s'est portée acquéreur des deux licences IV de débit de boissons afin de conserver les activités liées sur notre territoire.
- Un Relais Poste Commerçant a été mis en place au café.
- Les échanges et les réflexions sont constants avec les instances institutionnelles, les aménageurs et les porteurs de projets afin de poursuivre le développement économique sur le secteur du Petit Fossard côté Esmans.

Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme : « *Garantir un bon niveau de qualité de vie* »

- La mairie est attentive à la qualité visuelle et environnementale des projets qui lui sont soumis. Leur bonne intégration est contrôlée.
- Chaque permis de construire est instruit avec attention avec les services partenaires afin de préserver l'harmonie des habitats. L'avis de l'Architectes des Bâtiments de France est requis en ce qui concerne le bourg.
- Les massifs sont maintenus fleuris de part et d'autre de la commune et ont été agrémentés de décorations en pots en terre cuite. Des jardinières ont été installées à chaque entrée du village, un effort est engagé pour plus de fleurissement.
- Afin d'assurer une meilleure qualité de l'eau potable distribuée, le pompage actuel sera bientôt remplacé par de nouveaux forages situés au Port aux Oies à Cannes-Ecluse.
- La commune a obtenu le trophée départemental « Zero Phyto » saluant l'absence d'usage de produits de traitement phytosanitaires sur les espaces publics.
- La commune est adhérente à l'association ARBG de réflexion pour la mise en place d'un Parc Naturel Régional du Bocage Gâtinais qui regroupe environ soixante dix communes.
- La commune est partie prenante dans la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT); celui-ci sera effectif en 2020.
- La révision du Plan Local d'Urbanisme est en cours, celui-ci intègre les éléments du SCoT et permettra l'évolution de la commune.

Sécurité des biens et des personnes : « *Agir pour prévenir* »

- L'attention portée au territoire et les relations régulières entretenues avec la Police Nationale et les autres services de l'État permettent de limiter les effractions, cambriolages et autres méfaits qui pourraient se tenir ou avoir lieu sur la commune.
- Afin de maintenir un éclairage de nuit, les lampadaires sont remplacés au fur et à mesure par des modèles moins consommateurs d'énergie. Leur technologie contribue également à limiter la pollution lumineuse, action devenue obligatoire pour préserver la faune.

Relations avec les partenaires, représentations : « *Promouvoir la commune, participer aux choix, exister,* »

- Dans de nombreuses instances : communauté de communes, syndicat de traitement d'ordures ménagères, de transport, d'électrification rurale, ... , la commune est représentée par les élus ou par M. le Maire. Ce dernier préside plusieurs commissions départementales dont celle de la Présence Postale Territoriale et représente les Maires du Pays de Montereau auprès de l'Union des Maires de Seine et Marne.

ACTION MUNICIPALE - Suite

BILAN D'ETAPE DE MANDAT - Suite

- Il représente également les élus du département dans les commissions traitant de l'urbanisme, de l'aménagement commercial, de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ou de la coopération intercommunale.
- Ces engagements permettent à la commune d'être au fait et de suivre au plus près les évolutions réglementaires et les actions menées par les autres collectivités du département et d'être très souvent au contact et en relation avec les partenaires et les acteurs majeurs des territoires et du département.
- Ainsi, différentes démarches de mutualisation ont été engagées permettant l'organisation de formations, l'intervention ou une présentation proposées par ces acteurs, ou la présentation de moyens ou d'outils à l'usage des collectivités. Cela contribue ainsi à de meilleurs rendus et résultats sur notre commune.

VIE LOCALE

VOIRIE

Le programme d'entretien des voiries dont la charge de réaliser revient à la Communauté de Communes, prévoyait que la réfection de la rue de la Porte des Ormes soit réalisée à l'automne dernier, après la reprise de la rue des Acacias.

Les difficultés de réalisation dans cette dernière rue et la météo n'ont pas permis que soient engagés les travaux en 2018. C'est donc cette année que ces travaux seront réalisés.

Une autre action sera également menée pour reprendre le revêtement au carrefour

à Tertre Doux où une importante retenue d'eau se crée sur la voirie lors des pluies, rendant pénible la circulation en temps normal et dangereuse en temps de gel.



Ce problème, latent depuis plusieurs années, doit donc être réglé cette année.



PROJETS DE TRAVAUX CHEMIN DU MOULIN

Afin de permettre la réalisation d'un enfouissement de réseaux suivi d'une reprise complète de la voirie, la commune avait acquis par préemption, c'est-à-dire en lieu et place d'un acquéreur et au prix de vente prévu entre lui et le vendeur, un terrain situé chemin du Moulin.

La possession de ce terrain permettait de réduire d'une centaine de mètres la longueur de l'enfouissement et faire ainsi au total une économie avoisinant les 100 000 €.

Cette acquisition avait été contestée par le vendeur qui avait saisi le tribunal.

Condamnée en première instance à rendre le terrain, la commune a fait appel de la décision du juge et la cour d'Appel a débouté le plaignant de sa demande.

Le projet d'enfouissement de réseaux qui avait été suspendu va donc pouvoir reprendre ainsi que les études pour préciser la nature et la forme des réalisations ainsi que les modalités de financement.

VIE LOCALE - Suite

DEFENSE INCENDIE

Avec le concours du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la commune a la charge de garantir la disponibilité et la fonctionnalité des points d'eau afin d'assurer une bonne défense contre l'incendie.

Le Département ayant choisi de ne plus assurer le contrôle des bouches et bornes incendie, cette charge est désormais sous la responsabilité de la commune.

Dans le cadre de la mutualisation d'activités, c'est la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM) qui réalise dorénavant cette prestation mais la charge financière reste à chaque commune.

En complément des installations existantes, une bache d'un volume de 120 m³ a été mise en place au lieu-dit Les Bastellons, sur un terrain acquis par la com-

mune il y a quelques années, afin d'améliorer les moyens de défense incendie sur ce secteur englobant les lieux-dits de Fresnes et Les Chêneaux.



Cette réserve pourra également bénéficier à la Casse-Auto, en cas d'insuffisance ou d'indisponibilité de la sienne.



AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Parmi les activités dont la municipalité a la charge et pour lesquelles nous devons anticiper l'avenir du mieux que possible, certaines moins gaies que d'autres revêtent une importance particulière; il s'agit ici des aménagements nécessaires au cimetière.

La crémation devenant une technique funéraire de plus en plus usitée, il devient nécessaire de faire évoluer les capacités du cimetière pour assurer l'accueil des cendres.



En complément des équipements existants déjà, un nouveau columbarium vient donc d'être mis en place.

Désormais, au cimetière d'Esmans, toutes les formules pour cet accueil sont à disposition des familles : jardin du souvenir, case de columbarium ou emplacement pour caverne.

Au cimetière encore, dans le cadre de la reprise des concessions reconnues en état d'abandon, nous avons fait procéder à l'enlèvement de certains monuments devenus dangereux aux abords de l'allée principale.

Parmi ces travaux, la croix en mémoire de l'ancien cimetière a été déplacée afin de libérer l'accès à une des allées transversales.



Perspectives: LE PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU)

Se projeter dans l'avenir, imaginer demain, prévoir les nécessités et les besoins des uns et des autres, anticiper les écueils, définir les règles qui accompagneront la progression, mettre en œuvre et évaluer le rendu, voilà en quelques idées ce que l'on attend d'une équipe dirigeante d'une structure.

Aujourd'hui ce travail est devenu un challenge tant les perspectives qui se profilent sont complexes, voire inquiétantes :

Montées de la misère et de l'individualisme, de l'immigration, des racismes, de la violence, difficultés croissantes avec la démographie, le chômage et l'économie, contraintes sur l'habitat et pression foncière, et pour couronner le tout, un dérèglement climatique qui risque de mettre en péril alimentaire et sanitaire une bonne partie de l'Humanité à trop court terme.

Voilà donc le challenge auquel sont confrontés les dirigeants d'aujourd'hui, qu'ils soient chefs d'entreprises, grands corps d'Etat ou élus.

Face à ce défi, tous les élus, quel qu'en soit le mandat, ont remonté les manches et tentent, chacun à son échelle respective, de le relever.

Pour notre commune d'Esmans, cette démarche prend plusieurs formes :

Économies de gestion, amélioration des conditions et du cadre de vie au quotidien, projets de développement économique, limitation de l'usage de produits polluants ou carbonés, meilleur traitement - recyclage des produits usagers, ...

Beaucoup de ces objectifs seront désormais intégrés à l'un des outils dédiés à la mise en œuvre de ces actions, sorte de plan de l'évolution communale que constitue le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Plan Local d'Urbanisme est le schéma autour duquel s'articule le devenir de la commune.

Résultat d'une réflexion de plusieurs années, ce document est composé de trois

parties principales : le Diagnostic, le PADD*, les Plans et Règlements.

Devant respecter des impératifs de portée supra-communale que constituent en autres :

- le « SDRIF » (Schéma Directeur de la Région Ile de France),
 - le « SCoT » (Schéma de Cohérence Territoriale), de portée intercommunautaire,
 - le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux),
- il prévoit de nouvelles capacités de développement et de densification de l'habitat dans notre commune ainsi que des possibilités et moyens pour permettre l'implantation d'activités génératrices d'emplois sur le secteur du Petit Fossard.

Son étude qui est engagée depuis environ un an et demi progresse, une seconde réunion publique d'information s'est tenue le 27 avril et le projet sera bientôt validé (arrêté) par le Conseil Municipal.

Il sera ensuite proposé à la consultation du public lors d'une « Enquête Publique » durant laquelle chacun pourra faire part de ses remarques et réflexions.



Sur la base des remarques émises par les uns et autres, et des réponses proposées par la collectivité, le commissaire enquêteur rendra son avis. Le Conseil Municipal modifiera si nécessaire le document en conséquence et approuvera définitivement le projet.

L'objectif calendaire est d'approuver le PLU en fin d'année.

* PADD: Plan d'Aménagement et de Développement Durables

VIE LOCALE - Suite

EXTENSION DES ATELIERS DE LA MAIRIE

C'est le retour, tant attendu, du service administratif de la mairie dans ses locaux rénovés qui a donné le top départ des travaux programmés pour le service technique.

D'un côté, les cartons à peine déballés, de l'autre, l'enlèvement du bureau provisoire du Maire et la déconstruction de l'ancienne salle annexe remplacée par la maison des associations, étaient les premiers signes du démarrage d'un nouveau chantier.



On parle maintenant de déconstruction et non plus de démolition car effectivement les matériaux sont désormais recyclés indépendamment en fonction de leur nature.

Le gros œuvre, la charpente et la toiture ont été rapidement réalisés ... peut-être même un peu trop vite, puisque la chape des garages (couche supérieure de la dalle béton) a dû être refusée à l'entreprise du fait d'un faïençage anormal.



L'entreprise Alcoléa, en charge des travaux, l'a démolie et elle restait dans l'attente de la réponse de son assurance pour lancer sa réfection.

Depuis, l'entreprise a déposé le bilan et nous sommes contraints de trouver une nouvelle entreprise pour solder cette partie de travaux et d'autres petits détails en

respectant une procédure complexe qui va générer un retard supplémentaire sur le planning initial.

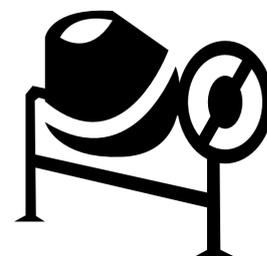
Fort heureusement, les autres corps d'état ont assuré convenablement leurs travaux.



Lors de la création des nouveaux réseaux, une cuve de 4500 litres a été mise en place pour la récupération des eaux de pluie collectée sur les toitures : celle-ci servira en particulier à l'arrosage des espaces verts, générant ainsi une nouvelle économie des frais de fonctionnement.

Hormis la chape des garages, les travaux sont maintenant achevés dans leur grande majorité et le service technique a pu prendre possession des lieux.

Il dispose désormais de locaux conformes à la réglementation (vestiaires, sanitaires, douches, ...) et adaptés à ses besoins.



NOËL DES ENFANTS DU BRESMONT

Le samedi 15 décembre, la magie de Noël était à la salle des fêtes de la Brosse Montceaux où un spectacle attendait les petits animé par « Ma Chouette Compagnie »

Les petits enfants ont bien apprécié le spectacle et surtout le thème les animaux de la savane qui les a bien fait rire.

Pour les plus grands, ils ont eu droit cette année à une distribution de ticket pour aller jouer au bowling de Varennes.



GALETTE

Très traditionnellement le début de l'année est l'occasion de se retrouver et fêter la nouvelle année ensemble.

Cette année encore, nombre d'habitants d'Esmans étaient venus à la salle des fêtes

en ce dimanche 6 janvier, jour de l'Épiphanie, fêter les rois et partager la galette.

Ce fut également l'occasion de se tenir informé des projets en cours et à venir dont le détail a été brossé par M le Maire.



VŒUX DU MAIRE

Quelques jours plus tard se tenait la cérémonie de vœux du Maire à la salle des fêtes.

Celle-ci a réuni de nombreuses personnes d'Esmans et des alentours, ainsi que de nombreuses personnalités locales.

Cette manifestation a permis aux personnes présentes de compléter leur connaissance des événements et projets communaux, intercommunaux et plus larges encore, et le discours de M. le Maire ouvrait à une lecture inhabituelle du contexte et des événements de ce début d'an-

née évoquant tout autant l'action engagée par les gilets jaunes, les problématiques énergétiques, les contraintes du réchauffement climatique que ce qui les lie.

Le discours de notre nouveau député, M. Jean-Louis Thiériot, qui nous honorait de sa présence, ajoutait aux propos de M. le Maire une vision très pragmatique des enjeux.



La cérémonie était traditionnellement suivie d'une collation qui a permis à chacun de poursuivre les échanges dans la convivialité.

VIE LOCALE - Suite

GOÛTER DES AÎNES

Le mercredi 12 décembre 2018, la municipalité et le C.C.A.S ont invité nos aînés à leur traditionnel goûter de Noël des aînés.



Monsieur le Maire et les membres du C.C.A.S les ont accueilli à la salle Elio OMICI où ils ont pu assister à un spectacle animé par Enzo Valentino.

Magie, chants et danses ont accompagné nos 80 convives qui ont pu partager et déguster le goûter de Noël composé de délicieux gâteaux, chocolat chaud et café.

A la fin du spectacle Monsieur le Maire et les membres du C.C.A.S. ont remis à nos aînés le traditionnel colis de Noël.

Ce fût une très belle journée.



NOUVEAUX ARRIVANTS ET MEDAILLES DU TRAVAIL

Comme chaque année, les nouveaux arrivants et les médaillés du travail sont reçus par le Maire et le conseil municipal à la salle des mariages.



Pour débuter la réception, Monsieur le Maire invité chaque récipiendaire des médailles d'honneur du travail présent à le rejoindre et après avoir fait le point sur sa carrière, lui a remis son diplôme, bien mérité.

Vint ensuite le temps de l'accueil des nouveaux Esmanais.

Monsieur le Maire a d'abord fait la présentation de la commune et de ses activités (son histoire, les règles de vie, les services à disposition, les loisirs, etc...) puis a laissé les présidents des différentes associations oeuvrant sur notre commune ou dans le BRESMONT présenter chacun tour à tour leur associations et leurs activités.

Enfin chacun a pu faire connaissance avec les personnes représentatives de la commune autour d'un apéritif convivial.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES: ATELIER NUMERIQUE

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a organisé pendant les vacances de février un atelier sur l'utilisation des PC, tablettes numériques, smartphones, à destination des personnes les moins familiarisées à l'usage de ces produits.

Cette rencontre animée par une partie des jeunes du CMJ a eu lieu le 7 mars dans la salle des associations.

Les jeunes, très à l'aise avec ces nouveaux outils, ont pu apporter méthode, conseil ou astuces.

Après quelques hésitations, l'atelier a atteint son objectif et les personnes présentes ont apprécié la démarche. Il a été convenu de renouveler cette activité.

Vous-même, si vous n'êtes pas familiers avec l'ordinateur, ou si vous êtes curieux des nouvelles technologies mais ne savez

pas bien les utiliser, vous pouvez rejoindre le groupe et vous initier à l'informatique et au web dans les ateliers numériques organisés par le CMJ d'Esmans.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la mairie ou bien Marianne Guimpied au 06 30 78 87 92.

Et si vous n'êtes pas débutant, vous pouvez envoyer un mail à : cmj.esmans@orange.fr.



A Bientôt !

VIE PRATIQUE

INSCRIPTION DES ENFANTS A L'ECOLE

S'ils atteignent l'âge de trois ans dans l'année, les enfants peuvent être inscrits à l'école pour la rentrée de septembre.

Pour cela, il vous faut d'abord pré-inscrire votre enfant auprès du syndicat des écoles et obtenir un certificat de pré-inscription.

Avec celui-ci vous pourrez prendre rendez-vous avec la directrice de l'école en vue de l'inscription de l'enfant. Il vous faudra vous munir des pièces suivantes :

- Le carnet de santé de l'enfant
- Le livret de famille
- Un certificat de radiation de l'école précédente si besoin

IMPORTANT : un décret qui devrait paraître prochainement prévoira la scolarisation OBLIGATOIRE des enfants à partir de 3 ans.

Au jour de la rédaction de ce journal, ce décret n'est pas paru.

Coordonnées:

Syndicat des écoles :
Mme Dauvet : 01 60 96 21 61

Ecole maternelle et primaire d'Esmans :
Mme Faria : 01 64 32 15 56

Ecole primaire de La Brosse-Montceaux :
Mme Beaulieu : 01 64 32 55 50



DES APPLICATIONS POUR NOTRE SANTE

Notre secteur n'est pas encore un désert médical mais il devient de plus en plus compliqué d'obtenir un rendez-vous auprès d'un médecin, spécialiste ou non, ou autre praticien.

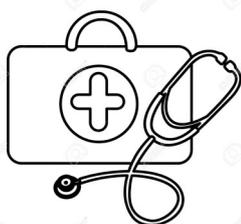
Il n'est pas non plus toujours très simple de joindre le secrétariat médical concerné.

Certaines applications à installer sur votre smartphone, telles que *ALLODOCTEUR*, *DOCTOLIB*, *URGENCE DOCTEURS*,

WIZVI, ..., peuvent vous faciliter la vie et vous faire économiser du temps d'attente au téléphone.

Le rendez-vous est tout d'abord confirmé, puis vous êtes généralement relancés quelques temps avant le rendez-vous.

Tous les praticiens ne sont pas encore adhérents à ces plateformes de prise de rendez-vous, mais vous pouvez toujours tenter votre chance ...



VIE PRATIQUE - Suite

MOUSTIQUE TIGRE

Le **moustique tigre** est reconnaissable à ses rayures noires et blanches sur tout le corps ainsi que sur les pattes. Sa taille est généralement inférieure à celle du moustique commun. Ses ailes sont complètement noires et sans tache. Son allure est pataude et il est facile à écraser en vol. Il apprécie généralement de voler autour des chevilles. Il porte également le nom de « *Aedes Albopictus* ».

Bien que dans la plupart des cas, sa pique soit bénigne, ce moustique peut être vecteur de diverses maladies comme la dengue, le chikungunya ou le zika. Pour transmettre ces virus, il doit au préalable avoir piqué une personne infectée. Il y a donc lieu d'être très vigilant.

Le moustique tigre établit le plus souvent ses quartiers chez des particuliers, dans de petites réserves d'eaux stagnantes. Une fois installé dans votre jardin, il est très difficile de l'en déloger.

Identifier le moustique tigre

Voici toutes les astuces pour reconnaître le moustique tigre, en comparaison au moustique commun :

- Moustique diurne : il pique de jour et beaucoup moins de nuit, et il a une nette préférence pour le matin et le soir.

- Il est plus lent en vol et son allure semble plus hasardeuse.

- Il est moins craintif vis-à-vis de nos gestes.

- Moustique rayé noir et blanc, légèrement pailleté d'argent et laisse de la poudre (comme les ailes des papillons) quand on l'écrase.

- Il a une ligne longitudinale blanche en position centrale sur son thorax noir, des ailes noires, sans taches, légèrement transparentes.

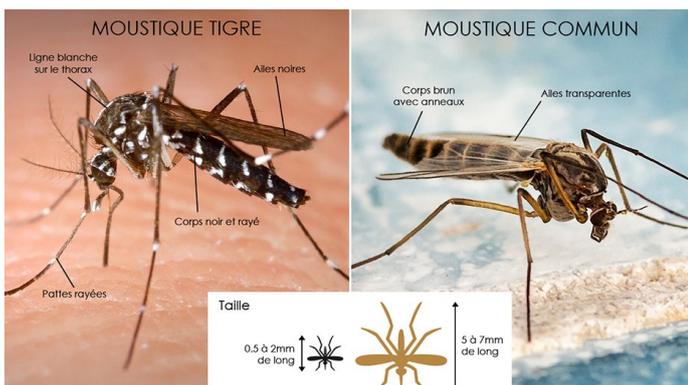
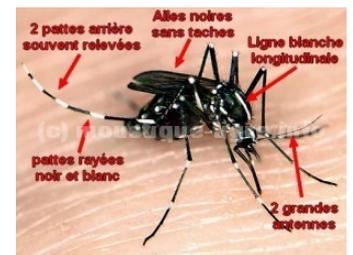
La piqûre du moustique tigre peut être sentie, comme si on nous piquait avec un brin d'herbe sèche.

La piqûre du moustique tigre provoque généralement un bouton ressemblant à une cloque un peu plate, ressemblant à une ampoule, de 5mm à 2cm de diamètre, pouvant tourner au rouge et s'élargir selon la réaction de la peau de certaines personnes.

La piqûre du moustique tigre gratte quasi immédiatement, puis s'endort, mais peut réapparaître après la douche pendant plusieurs jours.

La taille du moustique tigre varie fortement : il est généralement plus petit que le moustique commun (épais d'un demi mm, et long de 2 mm), mais certains sont très balourds, (épais d'1mm, et long de 8mm).

Il ne monte pas trop dans les étages élevés et reste généralement au rez de chaussée ou au premier étage.



CALENDRIER DES EVENEMENTS A VENIR

**la fête
des
voisins**
vendredi 24 mai 2019

Samedi 18 et Dimanche 19 mai	Expositions des Peintures de « La Source aux Artistes » Salle E. OMICI
Dimanche 19 mai	Vide Grenier Parking de la Salle E. OMICI
Vendredi 24 mai	Fête des Voisins
Dimanche 26 mai	Elections Européennes
Dimanche 2 Juin	Barbecue du Football Club du Bresmont
Samedi 8 Juin	Concours de belote au café « le Destin »
Samedi 29 Juin	Tournoi de Foot du FC Bresmont
Samedi 13 Juillet	Retraite aux flambeaux et feux d'artifices

JEUX

SUDOKU

4			5		6			3
	7	1				5	2	
	5			7			8	
		5	3	1	7	2		
	4	7				3	9	
		3	9	8	4	6		
	3			4			6	
	9	4				8	7	
1			7		5			4

Solution n° 50

6	5	9	4	1	7	2	8	3
8	3	4	9	5	2	6	1	7
1	7	2	6	3	8	5	4	9
3	2	6	8	7	4	9	5	1
5	1	7	3	6	9	8	2	4
9	4	8	5	2	1	3	7	6
7	8	1	2	9	6	4	3	5
4	6	3	7	8	5	1	9	2
2	9	5	1	4	3	7	6	8

VIE ASSOCIATIVE

EXPOSITION de « LA SOURCE AUX ARTISTES »

Cette année, « La Source aux Artistes » renoue avec la tradition et c'est dans le même week-end que se tiennent l'exposition des peintures des membres de l'association et le vide grenier du comité des fêtes.

Bénédicte Blanchot, la présidente, et Michèle Frot accompagnée de ses élèves vous accueilleront à la salle des fêtes Elio OMICI :

- le samedi 18 mai de 14h à 18h
- et
- le dimanche 19 mai de 10h à 18h

L'invitée d'honneur cette année est Marie - Christine LAYA.



VIE ASSOCIATIVE - Suite

LE COMITE DES FETES

VIDE GRENIER

Le **dimanche 19 mai** le comité des fêtes d'Esmans organise un vide grenier sur le parking de la salle E. OMICI.

Pour les inscriptions, une permanence se tiendra le 11 mai 2019 de 10h à 12h à la maison des associations.

Contact: 06 31 61 93 58 ou cdfesmans@gmail.com

L'Après – Midi des Aînés : dans la joie et la bonne humeur

Le 3 février 2019, le Comité des Fêtes a organisé son traditionnel « Après-Midi des Aînés » autour d'un goûter et d'un spectacle animé par Noella et ses danseurs.



Gratuits pour les habitants d'Esmans de + 60 ans, ce sont près de 80 convives qui ont répondu à l'appel.

Les « Aînés » de La Brosse-Montceaux sont venus nombreux pour partager ce moment, comme à l'accoutumée.

La joie et la bonne humeur ont été au rendez-vous toute l'après midi et chacun a pu apprécier les talents de Noella.

Quant aux danseurs, ils ont su faire participer bon nombre des plus timides invité(e)s.



Entre danses traditionnelles, danses country et autres, tout le monde a pu y trouver son bonheur.

Au-delà, ce rendez-vous est surtout un moment de rencontre où la convivialité demeure toujours.

Toutes les jeunes « aînées » sont reparties avec un pot de fleur offert par le Comité.

Le Comité des Fêtes est très heureux d'organiser cette manifestation qui rencontre chaque année toujours autant de succès.

Il remercie l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette fête tant par le superbe décor que par l'aide apportée par les « petites mains » comme Sarah, Laureen et Zoé.





Les Marcheurs du BRESMONT.



CALENDRIER DES SORTIES

Mai - Juin 2019

	Date	Lieu de départ de la randonnée	Heures de départ		Types de parcours	Kilométrage	Niveau de difficulté	Traceurs
			Place de l'église d'Esmaus	De la randonnée				
M A I	Mercredi 01	CHAMPIGNY Cimetière	8H 30	9 H	Parcours Unique	9,5	**	PK - JS BD - DE
	Mardi 07	PLAINE DE SORQUES Plaine de Sorques (D104)	13H 30	14 H	Découverte	7	**	AS - JK PK - BD
	Samedi 11	LE MORVAN W.E	6h30	9 H Carré les Tombes	Parcours Unique	9	***	JS - DE - JK - PK - GS
				Lac St Agnan Pique Nique	Parcours Unique Après Midi	9	**	
	Dimanche 12			9 H Pierre Perthuis	Parcours Unique	11,5	**	JS - DE - JK - PK - GS
				Après Midi Libre	Visite libre Vézelay			
	Dimanche 19	THOMERY Eglise de Thomery	13H 30	14 H	Petit Parcours	10	**	JS - GS DE
				Grand Parcours	12,5			
Lundi 27	NANTEAU/LUNAIN Eglise de Nanteau	13H 30	14 H	Petit Parcours	10,5	**	JS - DE JK - BD	
				Grand Parcours	13			
J U I N	Samedi 01	VILLIERS BONNEUX Restaurant * PERCE NEIGE	8H 30	9 H 15	Petit Parcours Grand Parcours	10 12	**	JK - GS JS - DE AS - PE BD
				Après le repas	Après-midi Petit Parcours	5,5		
	Jeudi 06	COURCELLES en BASSEE Eglise	13H 30	14 H	Parcours Unique (un seul traceur de disponible)	10	**	JK
	Lundi 10	VILLEMANOCHÉ Eglise	13H 30	14 H	Découverte	8	*	AS - BD PK
	Dimanche 16	FONTAINEBLEAU Rocher des demoiselles D 63E	13H 30	14 H	Petit Parcours	8	***	GS - PK PE - BD
					Grand Parcours	10		
	Vendredi 21	VILLEMÉR Eglise de Villemér	8H 30	9 H	Petit Parcours	10	**	JS - DE JK - PK
				Grand Parcours	12,5			
Samedi 29	VILLEMARÉCHAL Eglise de Villemaréchal	13h 30	14 H	Petit Parcours	10	**	PK - GS JK	
				Grand Parcours	12,5			

Responsables des randos : Patrick BORDAS 06 98 24 83 98, Danièle LARUADE 06 73 09 97 29

Pour tous renseignements, programme, inscription, contactez Josiane LALOUE au 06 63 15 35 82

Site internet : <http://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr>

VIE ASSOCIATIVE (Suite)

FC BRESMONT

Notre club a été récompensé par la Ligue de Football suite à notre progression de licenciés cette saison en catégorie Foot Animation.

Merci aux éducateurs, aux bénévoles, aux parents qui nous font confiance.

La dotation (du matériel pédagogique) nous a été remise lors d'une réunion au district de Seine-et-Marne, le travail de tous les bénévoles du club est récompensé un grand bravo à tous. Il faut dire aussi qu'à travers notre club rural la commune d'Esmans est à l'honneur.



Les actions des bénévoles à la vie du club.

- Mise en place des filets pare ballon sur 1 côté du stade (protection des habitations), et à l'arrière du but (côté champs). Pour réaliser ces travaux la commune a acheté les filets et à louer le matériel de manutention, travaux réalisés sur 2 week-end.

- Passage d'un rouleau sur le stade (location du matériel par la commune)

- Réalisation de 2 dalles béton pour supporter deux abris pour les joueurs remplaçants et leurs éducateurs pendant les matchs, (structure donnée par un habitant d'Esmans) et les abris fabriqués par les bénévoles du club.

- nettoyage des murs des douches pour supprimer la moisissure.

- fabrication de 2 petits buts pour l'entraînement (recyclage des vieux filets des grands buts)

- remplacement des filets des grands buts (acheté par la commune) et peinture des 2 structures métalliques par 2 bénévoles. Remplacement des 4 filets des petits buts (filets achetés par le club)

- installation d'un placard dans la buvette (placard fabriqué par un habitant de la commune)

- achat et installation de 2 brosses pour le nettoyage des chaussures

- achat d'une traceuse à peinture et à pulvérisation (gain de temps pour nos spécialités du tracé). Merci aux bénévoles et à la municipalité pour leurs aides.

Une nouvelle manifestation a vu le jour cette saison « le goûter du foot animation ». Merci aux parents et aux enfants pour leur participation, bravo à l'équipe d'éducateurs foot animation pour ce très bon moment.



Merci aux parents qui ont fabriqué de très bons gâteaux.

Pour la saison 2019/2020 le club recrute dans toutes les catégories des joueurs et joueuses.

Des éducateurs, bénévoles, dirigeants, arbitres. Pour les éducateurs et les arbitres le club peut prendre en charge votre formation.



Cette année deux jeunes éducateurs ont été formés sur le module U8/U9, Bravo à eux.

Cela fait 2 saisons que nous avons une équipe sénior féminine avec un éducateur, j'espère que pour la saison 2019/2020 elles seront présentes et que d'autres vont venir renforcer, un grand bravo à toute l'équipe et coach.

Saison 2018/2019 le club compte 113 licenciés dont 25 licenciés de la commune d'Esmans.

Pour tout renseignement contactez le club au 06.89.70.36.92 ou au 06.85.22.61.51, le mail : p.poussel@orange.fr



© Can Stock Photo - csp25369844

RECETTE

Fondue de camembert :

Ingrédient :

1 camembert au lait cru dans une boîte en bois

1- Il vous suffit d'ôter l'emballage du camembert et de remettre celui-ci dans sa boîte en bois en otant le couvercle (côté étiquette)

2- En été : déposer le tout sur votre grill de barbecue ...(sans flammes)

3- En hiver : le déposer sur une plaque

électrique position minimum 1

4- Tout doucement, regarder votre camembert gonfler jusqu'à ce qu'il vous semble prêt à éclater.

5- Avec la pointe d'un couteau tailler le dessus d'une croix

6- Ouvrez et trempez y des morceaux de pains ou de pommes de terre (cuites au préalable)

7- C'est un délice !!!!!!!!



Coordonnées — Contacts

MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue 77940 Esmans

Tél: 01 64 32 15 53 - Fax: 01 64 70 20 24

Courriel : mairie.de.esmans@orange.fr

Site web : www.esmans.fr

N° Urgence : 06.21.32.70.80

Horaires d'ouverture

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30

Mardi : de 10 h 30 à 12 h 30

Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30
et de 15 h 30 à 17 h 30

Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30

Samedi : de 10 h 00 à 12 h00

GROUPE SCOLAIRE

Ecole maternelle et primaire d'Esmans

Directrice : Mme Faria

Tél. : 01 64 32 15 56

Service péri-scolaire (garderie et cantine)

Tél. : 01.60.72.79.04

Ecole primaire de La Brosse-Montceaux :

Directrice : Mme Beaulieu

Tél : 01 64 32 55 50



ESMANS EN BREF

910 habitants au 1^{er} janvier 2019

Superficie : 1783 ha

Longueur de voirie : 14,25 km

Voirie rurale : 49 km

Canton de Montereau

Arrondissement de Provins



Au fil du Rû
Directeur de publication :
Jean-Jacques BERNARD